

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MENTHONNEX-EN-BORNES

DU 5 JUIN 2023

Le cinq juin deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1

Date de convocation : 30 mai 2023

Date d'affichage :

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY , Olivier CHAMOT (procuration), Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration), Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW, François RAGAZZONI (procuration)

Excusé : M. Christian LEOTY.

Secrétaire de séance : Mme Karen DA COSTA assistée de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie.

Le compte-rendu de la réunion précédente n'appelant pas d'observations est approuvé et devient procès-verbal.

1- Compte-rendu d'activités et des décisions prises par le Maire ou les adjoints

- Délivrance d'autorisations d'urbanisme

Déclaration Préalable

- M. Mme BUSSIERE Guillaume – 672 Route des Margolliets pour la création d'ouvertures et pose d'un vélux
- M. MOREAU Tristan – 818 Route de La Rippaz pour la pose d'une clôture grillagée rigide avec soubassement béton et portail
- Commune de Menthonnex-en-Bornes pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture de la mairie

- Acquisition immobilière et foncière au chef-lieu

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a signé le vendredi 2 juin 2023 l'acte d'acquisition de la propriété BRAND au chef-lieu tel que décidé lors de la réunion précédente du conseil municipal.

Il précise que le montant réglé s'élève à 431 045,17 € (frais notariés inclus) et que cette acquisition qui préserve les possibilités d'aménagement de la commune au bourg

centre est financée uniquement par un crédit de trésorerie de 250.000 € qui sera soldé avant la fin de l'année.

Enfin, le maire confirme que les conseillers départementaux du canton ont décidé d'attribuer dans le cadre du CDAS une aide financière de 100.000 €.

- Travaux de sécurisation de la traversée du chef-lieu

La demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police a été transmise au Département.

Le Cabinet CARRIER, maître d'œuvre du projet, réalise la consultation d'entreprises et des services de la voirie départementale afin de mettre en œuvre le chantier pour cet été.

2- Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Céline JEANNINGROS et de Bernard SAILLANT, il revient à Mme Astou SOW et M. François RAGAZZONI, les deux candidats complémentaires de la liste élue lors du renouvellement du conseil municipal de 2020, ce qu'ils déclarent accepter.

En conséquence, le conseil municipal prend acte et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres.

L'assemblée, unanime, tient à rendre hommage à Bernard SAILLANT ainsi qu'à Céline JEANNINGROS pour leurs engagements sans faille dans l'action publique aussi bien municipale qu'intercommunale.

3- Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Salève

Suite à la démission de Mme Céline JEANNINGROS, désignée déléguée titulaire au Syndicat Mixte du Salève par délibération du 25/05/2020, il y a lieu de désigner un remplaçant(e).

Mme Sylvie LOUVEAU est désignée, à l'unanimité, comme déléguée titulaire. Mme Sandrine BOCHET est confirmée comme déléguée suppléante.

4- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Les collectivités locales ont l'obligation de proposer aux élus les services d'un déontologue pouvant leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire appel aux services de M. David BAILLEUL, recommandé par l'Association des Maires de Haute-Savoie.

5- Attribution d'une subvention au club de foot d'Evires

L'assemblée est informée que 55 jeunes de Menthonnex s'entraînent, régulièrement, au stade de foot d'Evires dont le club vient d'inaugurer, dernièrement, de nouveaux vestiaires et de fêter ses 40 ans d'existence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Club de foot d'Evires une subvention de 600 €.

6- Aménagement de plateformes de déchets ménagers et installation d'un abri de bus scolaire

L'assemblée est informée des projets d'aménagements par la CCPC d'une plateforme de déchets ménagers (OM, tri, verre) à l'intersection de la RD3 et de la Route de la Rippaz ainsi qu'une autre plateforme au niveau du hameau de Chez Les Maîtres. Les documents d'arpentage et les régularisations foncières sont en cours de transactions. Par ailleurs, au niveau de la plateforme de Chez Les Maîtres, un abri bus scolaire serait également installé par la CCPC.

A cet effet, le maire donne lecture d'échanges entre un collectif de parents d'élèves et les services de la Communauté de Communes.

7- Divers

*** cantine scolaire**

Il fait état de nouveaux arrêts maladie qui perturbent le fonctionnement du service. Mme HENRY indique qu'il est fait appel aux parents afin de renforcer l'encadrement et assurer le service de table.

Une réflexion est en cours au sein de l'association afin de pérenniser la pratique du renforcement régulier du personnel par la participation de parents bénévoles ainsi que par la mise en place du prélèvement automatique de la facturation, ce qui, allègerait les tâches administratives.

*** Fibre optique**

Les travaux de génie civil sont en cours d'achèvement ; le déploiement de la fibre doit se poursuivre jusqu'en fin d'année. L'ouverture à la commercialisation par les opérateurs devrait être effective courant 2024. Les usagers peuvent se renseigner auprès de la cellule d'information du Syane : info.fibre@syane.fr – Tél : 04.50.33.50.60 Pour tous compléments d'informations, il est conseillé de prendre contact avec l'élu référent de la commune : M. Christian LEOTY.

*** Trésor Public**

Dans le cadre de la mise en place progressive du nouveau réseau de proximité, la trésorerie de Saint Julien-en-Genevois, qui gère les comptes de la commune fermera définitivement au 1^{er} septembre 2023 et ses missions actuelles seront transférées au service de gestion comptable d'Annemasse.

*** Gens du voyage**

Suite aux difficultés importantes vécues par de nombreuses communes, face aux occupations illicites à répétition des gens du voyage ou d'individus se revendiquant comme tels, les parlementaires de Haute-Savoie ont interpellé le gouvernement et ont exprimé le souhait de voir évoluer la réglementation pour faciliter les expulsions.

*** Rallye automobile des Bornes**

A cette occasion, une partie importante de la RD3 ainsi que les routes de Chez Falconnet et du Murger seront, momentanément, fermées à la circulation le samedi 17 juin 2023.

Pour tous renseignements, contacter les organisateurs au 07.83.02.76.37.

*** Environnement**

L'attention du conseil est attirée sur les installations illicites sur des propriétés privées (containers, matériaux, stockage divers, véhicules hors d'usage).

Il est décidé qu'un groupe de travail, piloté par Emmanuel TISSOT, se saisisse du sujet et rende visite aux intéressés.

* Régularisation foncière

M. le Maire propose à l'assemblée la régularisation d'un tènement de 125 m2 qui est cédé gracieusement par YTEM AMENAGEMENT pour réaliser le trottoir le long de la RD 27 à la sortie du Clos Bonier ainsi qu'une cession de 22m2 par les consorts MOREAU le long de la Route des Bornes à la Reculaz. Avis favorable du conseil municipal.

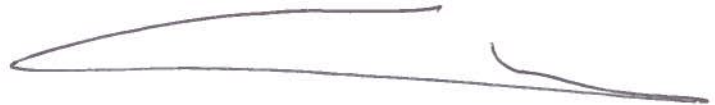
* Décisions budgétaires

Monsieur le maire informe que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement. Avis favorable du conseil municipal.

La séance est levée à 21 H 30

LA secrétaire de séance
Karen DA COSTA

Le Maire,
Guy DEMOLIS



- Délibérations prises lors de la séance

- * Composition du conseil municipal : installation de deux nouveaux conseillers municipaux
- * Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- * Attribution d'une subvention au Club de Foot d'Evires
- * Désignation de délégués au Syndicat Mixte du Salève (SMS)
- * Cession d'un tènement foncier de 125m2 par Ytem Aménagement le long de la RD27 (sortie du Clos Bonier)
- * Cession d'un tènement foncier de 22 m2 par les consorts MOREAU le long de la route des Bornes (La Reculaz).
- * Virements de crédits – Exercice 2023 – section fonctionnement